N° 2

Province de Hainaut

Exécution des arrêtés de Sa Majesté du 10 Avril 1815 et 15 7bre 1824

Plan particulier

de deux parties de terrein appartenant à l'Etat et aliénées en faveur du Sr Abrassart

Canal de Mons à l'Escaut

Port de Cuesmes

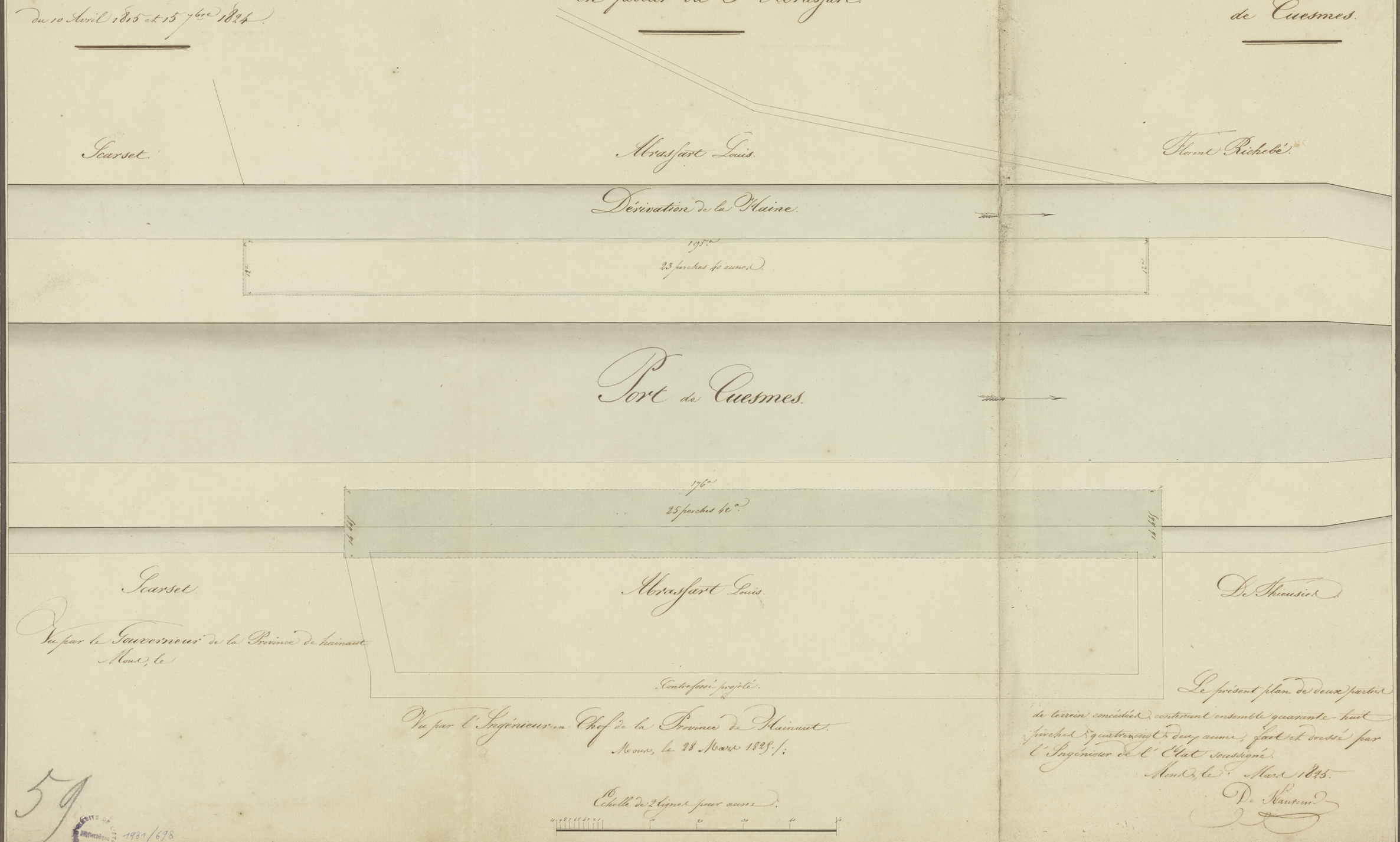

Vu par le Gouverneur de la Province de hainaut
Mons, le

Vu par l'Ingénieur en Chef de la Province de Hainaut.
Mons, le 28 Mars 1825.

Le présent plan de deux parties de terrein concédées contenant ensemble quarante-huit perches quatrevingt deux aunes, fait et dressé par l'Ingénieur de l'Etat soussigné.
Mons, le Mars 1825.
De Kautum

Echelle de 2 lignes pour aune.

59

Bibliothèque 1981/698

XIX/306

Cuesmes 4